



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 22 août 2022, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Madame Diane Dufresne, trésorière, directrice
du Service des finances et directrice générale
adjointe

Est absente :
Madame la conseillère Chantal Goyette

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 02.

1. CONSEIL MUNICIPAL

Le maire présente le PTI 2023-2024-2025 de 19 h 05 à 19 h 47.

22-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du Programme triennal d'immobilisations
2023-2024-2025





2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

22-08-02 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Considérant le rapport 2022-0310.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :


QUE soit adopté le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations d'un montant de 37 368 958 \$ pour l'année 2023, et que le document explicatif de celui-ci soit publié et distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur le sujet à l'ordre du jour.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 48.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

